Règlement de la Ville de Chapais





PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'UNGAVA VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 août 2018 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire :

Steve Gamache

Mesdames les Conseillères :

Denise Larouche Roxanne Tremblay Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers :

Daniel Forgues Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière :

Mariève Bernier

Étaient absents à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et

Mélanie Gagné

greffière suppléante:

Monsieur le conseiller :

Jacques Fortin

1. Moment de <u>réflexion</u>

2. PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

18-08-223

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

18-08-224

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues **APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay **ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Règlement de la Ville de Chapais



5. <u>DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u> <u>DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018</u>

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du dit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2018. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. <u>REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES</u> CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS</u>

Monsieur le maire fait un suivi sur le dossier des sentiers de VTT.

8. CONSEIL MUNICIPAL

18-08-226

RÉSOLUTION – PARTICIPATION FINANCIÈRE – TOURNOI DE GOLF LES DIAMANTS STORNOWAY AU PROFIT DE CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QU'un Tournoi de golf organisé par Stornoway au profit de Centraide Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec aura lieu le 23 août 2018 à Chibougamau;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière déposée à la Ville de Chapais le 29 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais octroie une aide financière de 250 \$ dans le cadre de cet événement;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-08-228



18-08-227

8.2 <u>RÉSOLUTION – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CHAPAIS AU COMITÉ DE LIAISON PRÉVU À L'ENTENTE DE COLLABORATION RÉGIONALE AVEC MÉTAUX BLACKROCK</u>

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration régionale signée le 22 mars 2016 entre Métaux BlackRock, l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et les villes de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.3 de cette entente prévoit la création d'un comité de liaison dédié à la maximisation des retombés économiques du projet de Métaux BlackRock pour la Jamésie;

CONSIDÉRANT la demande écrite de Métaux BlackRock afin de mettre en place ce dit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer à ce comité les représentants de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été discuté lors du comité plénier du 13 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

DE nommer le conseiller monsieur Daniel Forgues ainsi que madame Lise Aubin, directrice générale de la Corporation de développement économique de Chapais, comme représentants de la Ville de Chapais au comité de liaison prévu à l'article 8.3 de l'entente de collaboration régionale signée le 22 mars 2016 entre Métaux BlackRock, l'Administration régionale Baie-James et les villes de Chapais et Chibougamau, le maire Steve Gamache siégeant d'office sur les différents comités impliquant la municipalité;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

Madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau; Monsieur René Dubé, président de l'ARBJ; Monsieur Pierre Cossette, vice-président, Affaires corporatives de Métaux BlackRock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

concernant les animaux;

9. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1 RÉSOLUTION – ENTENTE DE SERVICES – CONTRÔLE CANIN

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1 confère aux Villes les pouvoirs de réglementer les nuisances, de mettre des animaux en fourrière, de vendre à son profit ou éliminer tout animal errant ou dangereux; de faire isoler jusqu'à guérison ou éliminer tout animal atteint de maladies contagieuses, sur certificat d'un médecin vétérinaire; de conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité

CONSIDÉRANT le règlement municipal 17-477 – ayant pour objet le contrôle des animaux sur le territoire de la ville de Chapais;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'offrir à la population chapaisienne un service de contrôle animalier sur le territoire de Chapais, via le recours aux services d'un tiers et ce, sur la base des obligations, responsabilités et paramètres édictés à la présente entente;

S.G. MB MRANSS DU SEC. THE

Règlement de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Audrey Chouinard à s'occuper du contrôle canin sur le territoire de la ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de douze (12) mois, renouvelable à son échéance;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

D'ENTÉRINER la signature de l'entente de service avec madame Audrey Chouinard, d'une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, pour dispenser les services d'un contrôle canin sur le territoire de la ville de Chapais.

18-08-229

9.2 <u>RÉSOLUTION – ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE – CAMPAGNE</u> MOTONEIGE 2018-2019

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le conseil municipal s'engage à promouvoir la Ville de Chapais et à favoriser le développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee travaillent présentement à la réalisation de la prochaine carte des sentiers de motoneige d'Eeyou Istchee Baie-James pour l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT la demande faite à la Ville de Chapais de procéder à l'achat d'une publicité dans le cadre de la campagne motoneige 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE cette publication est l'outil de communication officiel de la région pour rejoindre les amateurs de motoneige du Québec, de l'Ontario et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 30 juillet 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais entérine l'achat d'un espace publicitaire, catégorie *Carte municipale des sentiers locaux,* dans la prochaine campagne motoneige 2018-2019, au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-494.

18-08-230

9.3 <u>RÉSOLUTION – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)</u> — MANOIR PIERRE-GUÉNETTE – OFFICE MUNICIPAL <u>D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Chapais, pour aider les ménages à faibles revenus, désirent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumé par le ménage occupant ce logement dans l'immeuble de l'Office Municipal d'Habitation de Chibougamau-Chapais (OMHCC);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer (PLS) pour le Manoir Pierre-Guénette;

Formules Municipales No 5614-A-R (FLA 783) special

MB DU SECTION

Règlement de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais procède au versement des sommes dues dans le cadre de sa participation financière pour combler les déficits d'exploitation de l'Office municipal d'habitation pour le Manoir Pierre-Guénette, pour les années 2014 à 2017, au montant de 3 688,70 \$.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-520-00-959.

18-08-231

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION — GESTION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit parvenir à réduire sa quantité de déchets enfouis en favorisant notamment la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de gestion de l'Écocentre de Chapais a été donné à Écocentre Paul Ménard 9296-0814 QUÉBEC INC. en septembre 2017, via la résolution 17-09-230;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres sur invitation pour les services d'un écocentre sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues **APPUYER** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres sur invitation, pour poursuivre la dispense de services d'écocentre sur le territoire de la ville de Chapais. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18-08-232

RÉSOLUTION – AUTORISATION - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - FOURNITURE DE MAZOUT POUR LES ANNÉES 2018-2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de mazout se terminera le 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres de service pour combler nos besoins en fourniture de mazout pour les deux prochaines années;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe et trésorière, à lancer un appel d'offres par invitation concernant la fourniture de mazout pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement de la Ville de Chapais



9.6 <u>RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE</u> À INFOCONSULT POUR L'ANNÉE 2018-2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 17-09-231, la Ville de Chapais a signé une entente de service avec Infoconsult;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est satisfaite des services rendus par l'entreprise en raison de la qualité du travail;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est basée à Chapais et est en mesure d'offrir un service rapide et personnalisé;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Infoconsult ayant pour objet la gestion des services informatique, réseautique téléphonique ainsi que le système de surveillance par caméra, pour un montant total annuel de 18 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 25 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais renouvelle le contrat d'Infoconsult pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour un montant forfaitaire de 18 000 \$, taxes en sus;

QUE la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe et trésorière soit autorisées à signer les documents appropriés. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément à l'article 303 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller Daniel Forgues déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Il se retire de la séance, tout comme il l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

18-08-234

9.7 <u>RÉSOLUTION - LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL</u>

CONSIDÉRANT la disponibilité de six cases de stationnement sur le terrain de l'ancien garage municipal, situé au 41, 1ère Avenue à Chapais;

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9301-0643 Québec inc. de louer ces cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est favorable à cette demande et qu'il y a lieu de réaliser un protocole d'entente entre les deux parties;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente relatif à la location des espaces de stationnement situés sur le terrain de l'ancien garage municipal, sis au 41, 1ère Avenue avec la compagnie 9301-0643 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Daniel Forgues réintègre la séance



9.8

RÉSOLUTION - ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES

TRAVAUX DE CHANGEMENT DE VANNES À AIR DE CONDUITE

SANITAIRE DE LA STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT DU PARC

INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, notamment en consolidant et bonifiant les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder à la réhabilitation de la station d'égout située dans le secteur du parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'UN changement de vannes à air de conduite sanitaire doit être effectué;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par l'entreprise Nordmec Construction concernant la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce prix se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Simon Blanchet, responsable du Service technique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 août 2018;

II est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

D'accorder le contrat pour les travaux de changement de vannes à air de conduite sanitaire pour la station de pompage d'égout du parc industriel à l'entreprise Nordmec Construction, au montant de 11 229,81 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-08-236

9.9

RÉSOLUTION - AUTORISATION - LANCEMENT D'UN APPEL

D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN LA CAMPAGNE DE

CARACTÉRISATION DE MESURE DE DÉBIT DES EAUX USÉES DE

LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE, pour se conformer aux exigences gouvernementales, la Ville de Chapais à l'obligation de construire avant décembre 2020, une usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé un mandat à SNC Lavalin / Stavibel pour l'étude de préfaisabilité relative à la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, via la résolution 18-06-182;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette étude de préfaisabilité, une mesure de débit des eaux usées doit être réalisée, de façon quantitative et qualitative;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation auprès de firmes pour réaliser cette étude;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Larenière **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

MB AND THE DU SECTIFE

Règlement de la Ville de Chapais

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à lancer un appel d'offres sur invitation relatif à la réalisation d'une campagne de caractérisation de mesure de débit des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RESSOURCES HUMAINES

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

18-08-237

11.1

<u>RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2018</u>

Il est **PROPOSÉ** par Madame Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juillet 2018 s'élevant à 476 048,92 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 341 220,28 \$ soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

18-08-238

14.1

<u>RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL</u>

<u>DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE SURVEILLANT DE</u>

<u>GYMNASE - BADMINTON</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais offre d'utiliser le gymnase de l'école le Filon pour la tenue d'activités de badminton, les lundis et vendredis soir;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire doit procéder à un appel de candidature pour combler le poste de surveillant de gymnase pour les activités de badminton, pour la saison 2018-2019:

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à procéder à un appel de candidatures pour le poste de surveillant de gymnase pour les activités de badminton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution ou annotation

18-08-239

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

15. TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1 RÉSOLUTION – ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompier volontaire afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'UN candidat a été retenu et possède les qualifications pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise l'embauche de Monsieur François Lepage à titre de pompier volontaire au Service de sécurité incendie. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. <u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>

18. VARIA

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Martel journaliste, fait un retour sur les sentiers de VTT

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Roxanne Tremblay souhaite rappeler à la population que les matières résiduelles seront aux 2 semaines à partir de la mi-septembre. Elle félicite par la même occasion Monsieur Pierre-Alexandre Bédard de Chibougamau qui est champion de la PGA du Canada.

Monsieur Guy Lafrenière rappelle que si vous êtes témoin de vandalisme d'en aviser la direction générale de la Ville ou la Sûreté du Québec.

Lucie Tremblay invite la population à la prudence, car la rentrée scolaire est pour bientôt.

Denise Larouche souhaite remercier tous les bénévoles et les citoyens ayant participé au Pique-nique des Chevaliers de Colomb et mentionne aussi qu'il y aura une porte ouverte du curling à la mi-septembre.

Daniel Forgues souhaite un bon mois à tous.



No de résolution ou annotation

18-08-240

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Steve Gamache invite toute la population à la foire des inscriptions pour les activités automnales le 12 septembre en soirée au Centre sportif et communautaire. Il invite également les citoyens à la prochaine séance qui aura lieu le 18 septembre prochain et à être prudent sur les routes et plans d'eau.

21. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame Denise Larouche

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 32

Steve Gamache

Maire

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière